



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **Du 26 Janvier 2021**

PRESENTS :

MM PERO Franck, Anne COUPLEZ, 1^{er} adjoint, Nicolas ROBIN, 2^{ème} adjoint, Séverine VINCENDEAU, 3^{ème} adjoint, MM Jérémy MESSAOUDI, 4^{ème} adjoint, Isabelle AMARIGLIO, 5^{ème} adjoint, Pierre ARMAND, 6^{ème} adjoint, Sylvie BERNARD-MUZE, Joseph MASSARD, Mylène BEYAERT, Béranger MARTIN, Ingrid DUPUIS, Sandrine VENTRE, Martine BOLIN-SIMIAN, Nathalie PARTIOT-PERICAT Xavier SIBILLE, Daniel RATAJCZAK, Jean-Pierre LONCQ, Guillaume PY, Patrick GAZAN et Christian ROERO.

ABSENTS EXCUSES : MM Patrick BERNARD a donné procuration à Patrick GAZAN et Cynthia RENAUDIER.

Début de la séance à 21h.

Secrétaire de séance : M Sandrine VENTRE.

1) Validation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2020

Accepté à l'unanimité

2) Approbation protocole transactionnel avec le SDIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, le litige qui l'oppose au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var, relatif au montant des contributions 2016, 2017 et 2018 et son refus lors de l'assemblée du 30/09/2019, d'approuver le protocole transactionnel présenté par le SDIS. Il informe l'assemblée que suite à sa rencontre avec le Directeur du SDIS, un nouveau projet de protocole a été établi et fixe le montant des contributions dues par la commune à la somme de 135 846 €.

Il précise que la commune a payé la somme de 19 406 € par an, soit 58 218 €, ces trois années.

Le solde d'un montant de 77 627.80 € sera échelonné sur 5 ans (du 1^{er} juillet 2021 au 1^{er} juillet 2025) soit 15 525.56 € par an,

Il propose à l'assemblée de l'approuver et de l'autoriser à signer tous les documents y afférents.

Approuvé à l'unanimité.

3) Désaffectation du chemin rural du Tombereau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le chemin rural dit du Tombereau, qui prend naissance depuis le chemin départemental n° 35, a cessé d'être affecté à l'usage du public depuis de nombreuses années, dans la mesure où l'assiette du chemin n'est plus utilisée comme une voie de passage ou de randonnée et que ce chemin est devenu impraticable en raison, notamment, de l'état général de la chaussée et de sa largeur insuffisante.

En conséquence,

Le Maire propose à l'assemblée :

D'une part, de constater la désaffectation à l'usage du public du chemin du Tombereau depuis de nombreuses années ;

D'autre part, d'initier une procédure d'aliénation du chemin rural du Tombereau impliquant la mise en place d'une enquête publique préalable en application des dispositions des articles L. 161-10 du code rural et de la pêche maritime et R. 141-4 et suivants du code de la voirie routière.

Accepté à l'unanimité.

4) Mise en vente des bâtiments de l'ancienne mairie et du foyer rural

Monsieur le Maire rappelle l'état de délabrement dans lequel se trouvent les deux bâtiments communaux : l'ancienne mairie et le foyer rural.

- L'ancienne mairie (ancien château du XVIIIème siècle) cadastrée section N n°128, sise rue du 24 février, d'une superficie de 545 m². Ce bâtiment R + 2 avec niveau semi-enterré est très vétuste et totalement désaffecté. La réfection de la toiture a été réalisée afin de stopper sa dégradation. Les travaux de mise aux normes PMR sont colossaux.

Ce bien avait été estimé par les services du Domaine en 2018 à la somme 217 000 €.

- Le foyer rural, cadastré section N n°400, sis rue Jules Ferry, d'une superficie de 108 m². Ce bâtiment de 3 étages et cave est en très mauvais état et se dégrade rapidement. La commune n'a pas les moyens de le mettre aux normes PMR.

Ce bien avait été estimé en 2019 par les services du Domaine à la somme de 58 000 €.

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre ces biens en bon état seraient très élevées et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard,

Considérant que les dits immeubles ne sont pas susceptibles d'être affectés à un service public sans réaliser des investissements colossaux, notamment leur mise aux normes d'accessibilité,

Il précise que le service du Domaine a été saisi pour une nouvelle estimation de ces biens.

Il sollicite l'accord de l'assemblée pour leur mise en vente au prix du Domaine avec une latitude de plus ou moins 10%.

Accepté à l'unanimité.

5) Renouvellement de la « convention de gestion » avec la CAPV pour le suivi de la compétence « eaux pluviales urbaines » pour 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'il est complexe pour la CAPV de définir à ce jour, les modalités de fonctionnement d'un futur service intercommunal de gestion des eaux pluviales urbaines ;

Il précise qu'en application des dispositions du CGCT, la CAPV peut confier par convention, la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une commune membre.

Il est demandé à l'assemblée :

- D'approuver le renouvellement pour un an de la convention de gestion par laquelle l'agglomération confie la compétence « eaux pluviales urbaines » à la Commune, à compter du 1er janvier 2021,

- D'approuver le fait que la Commune procèdera, en lieu et place de la CAPV, au règlement des dépenses nécessaires à la gestion du service « eaux pluviales urbaines »,

- D'approuver le fait que le calcul des attributions de compensation sera opéré de manière différée à la fin des conventions.

- D'autoriser le Maire à signer la convention de gestion relative au fonctionnement du service « eaux pluviales urbaines » ainsi que tout document s'y rapportant.

Accepté à l'unanimité.

6) Demande d'un fonds de concours auprès de la CAPV pour les travaux de réhabilitation du centre du village

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération n° 2020-384 le Conseil Communautaire a approuvé le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours au profit des Communes-membres ;

Il rappelle à l'assemblée le projet de travaux de réhabilitation du centre du village, qui s'effectuera en 3 phases :

1. Rue Henri Fabre
 2. Rue Jean Jaurès
 3. Rues piétonnes et abords de la Chapelle Templière,
- dont l'estimation du montant total des travaux s'élève à : 3 127 776 € HT.

Estimation du montant des travaux de la phase 1	: 1 408 989 €
Aléas 5%	70 449 €
Ingénierie sur phase 1 (60% de 285 120 €)	171 072 €
Déduction des travaux réseaux AEP, EU, EP	- 275 605 €
Montant total Phase 1	1 374 905 €

Il propose de solliciter un fonds de concours d'un montant de 200 000 € auprès de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte pour la phase 1 des travaux.

CONSIDERANT le plan de financement correspondant ci-après :

Réhabilitation du centre village	
Estimation sommaire des travaux d'infrastructures - valeur Décembre 2020	

RECAPITULATIF GENERAL TRAVAUX	
PHASE 1	1 408 989 €
PHASE 2	629 258 €
PHASE 3	669 045 €
TOTAL GENERAL HT	2 707 291 €
Imprévus et aléas 5%	135 365 €
TOTAL GENERAL HT AVEC ALEAS	2 842 656 €
TVA 20%	568 531 €
TOTAL GENERAL TTC	3 411 187 €

INGENIERIE HT	
BET 8,5 %	230 120 €
CONDUITE OPERATION	30 000 €
TOPO	7 000 €
CSPS	8 000 €
DIAG AMIANTE	10 000 €
TOTAL	285 120 €
COUT GLOBAL HT	3 127 776 €
TVA 20%	625 555 €
TOTAL GENERAL TTC	3 753 331 €

PLAN DE FINANCEMENT Phase 1 y compris 60% Ingénierie	
MONTANT DES TRAVAUX PHASE 1	1 408 989 €
Aléas 5 %	70 449 €
INGENIERIE SUR PHASE 1 (60% du 285120€)	171 072 €
Déduction des travaux réseaux AEP, EU et EP	-275 605 €
MONTANT TOTAL PHASE 1	1 374 905 €

MONTANT SOLLICITE CAPV	200 000 €
MONTANT (région Sud) 40% de l'ingénierie	68 429 €
AUTOFINANCEMENT (Commune)	1 106 476 €
TVA à 20% pour mémoire (Commune)	274 981 €
TOTAL GENERAL HT	1 374 905 €

Accepté à l'unanimité

7) Approbation sortie de l'inventaire du véhicule Suzuki de la police municipale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que le véhicule SUZUKI de la police municipale, immatriculé 654 GV 83 est vétuste et le coût de son entretien devient très élevé.

Il précise que le concessionnaire B.S.A. a proposé la reprise de ce véhicule pour 4 000 € à l'occasion de l'acquisition du nouveau 4X4 DACIA DUSTER.

Il propose à l'assemblée d'accepter la reprise proposée par le garage et de le sortir de l'inventaire communal.

Accepté à l'unanimité.

8) Approbation sortie de l'inventaire des deux photocopieurs de l'école

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur ce point.

9) Approbation reconduction contrat de services BERGER LEVRAULT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le contrat de services à renouveler avec la société Berger-Levrault, relatif aux logiciels utilisés par le secrétariat et comprenant :

- Contrat de services Bles BL connect, pour un coût de 150 € HT annuel,
- Contrat de suivi de progiciels, pour un coût de 3 237.07 € HT annuel,
- Maintenance ORACLE, pour un coût de 96 € HT annuel.

Ce contrat de services est établi pour une durée de 3 ans.

Il propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la reconduction de ce contrat.

Accepté à l'unanimité.

10) Attribution subvention au CCAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les fonctions administratives du centre communal d'action sociale qui permet la mise en œuvre de la politique sociale communale. Les recettes du CCAS sont principalement constituées de la subvention versée par la commune.

Il précise qu'il est nécessaire d'attribuer une subvention de 8 000 € au CCAS afin de lui permettre d'exercer ses compétences dans de bonnes conditions.

Accepté à l'unanimité.

11) Acceptation don du Rotary Club

Monsieur le Maire informe l'assemblée du souhait des membres du Rotary Club de participer à hauteur de 550 € pour l'acquisition du défibrillateur (DAE) devant être installé dans la médiathèque. Il précise que la commune a déjà payé un montant total (DAE + armoire de rangement) de 1 077.38 €.

Ainsi que l'article L.2242-4 du CGCT l'y autorise, il a accepté ce don sous forme de chèque bancaire d'un montant de 550 € à titre conservatoire, et propose à l'assemblée de l'accepter à titre définitif.

Accepté à l'unanimité.

12) Approbation programme d'actions année 2021 ONF

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de l'Office National des Forêts concernant le programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune en 2021. Il précise que l'ONF propose des travaux de maintenance qui consistent en l'entretien du périmètre : traitement manuel et peinture et recherche de limite, quartier Masseboeuf, pour un montant total de 2 480 € HT. Il propose à l'assemblée d'approuver ces travaux. Accepté à l'unanimité

13) Nomination des membres du Conseil des Sages.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020-105-13 du 21/09/2020, le Conseil Municipal a créé un Conseil des Sages, ayant vocation à émettre des avis ou suggestions sur les affaires de la commune et avait désigné onze membres fondateurs et un régulateur. Après étude des candidatures de citoyens reçues, il propose de nommer MM Laurent BEYAERT, Françoise TROTABAS, et Olivier LOURDEAUX membres bénévoles. Accepté à l'unanimité

14) Location de la maison 70 rue Jean Jaurès

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'acquisition de la maison sise 70 rue Jean Jaurès, le 30/06/2020, dans le but de réaliser un parking sur le terrain. Il propose à l'assemblée d'approuver la mise en location classique de la maison et de l'autoriser à solliciter les agences pour l'évaluation du montant de la location et à signer tous les documents nécessaires. Accepté à l'unanimité

15) Subventions associations

Demandes des associations : ASP, Le Vélo Sport Hyérois, AFSEP, Solidarité paysans et France Alzheimer.
ASP : Cette association offre une aide matérielle aux plus démunis sous forme alimentaire et vestimentaire, avec une grande implication pendant la crise sanitaire : 400 €
Accepté à l'unanimité.
Le Vélo Sport Hyérois : Association qui organise la course de vélo « les 18^{ème} Boucles du var » du 14 au 18 février 2021 et ainsi assure des retombées économiques pour la commune, ville d'arrivée : 1 500 €
Accepté à l'unanimité.
AFSP, Solidarité Paysan et France Alzheimer : Refus

16) Questions diverses

Néant

La séance est levée à 21h50.